

Le chantier commence pour le deuxième bâtiment relais

«Parcelle de 4 000 m², comprenant quatre cellules de type « Hall / Atelier », d'une taille variant de 130 à 250 m², chacune desservie par une zone d'accueil, de bureaux, de locaux techniques et sociaux. Une salle de réunion commune de vingt personnes, permettant également d'accueillir les clients ou partenaires, cherche artisans voulant un local en location.» Trois ans après le premier bâtiment relais dans la zone Saint-Sulpice, un second bâtiment commence à sortir de terre, la première pierre a été posée vendredi 5 septembre dernier.

Dix-sept emplois créés dans le premier bâtiment relais

Eric Legrand, président de la communauté de communes du Pays hamois, fait le bilan du premier bâtiment relais : «La première construction, voisine de celle qui nous rassemble aujourd'hui, s'étend donc à compter de 2010, sur 1300 m² et comprend deux bâtiments identiques de 600 m² et des surfaces de bureau de 100 m²,



Philippe Cheval, président du Pays Santerre Haute-Somme, Joël Dubreuil, sous-préfet de l'arrondissement de Péronne, Grégory Labille, maire de Ham et Eric Legrand, président de la communauté de communes du Pays hamois ont posé la première pierre du futur bâtiment relais. Le chantier commence maintenant : il faut trouver des locataires.

un bâtiment occupé aujourd'hui par les sociétés TTTC et SMI et qui a permis de créer dix-sept emplois. Pour le nouveau bâtiment relais, la communauté de communes a donc vu plus grand puisque ce sont quatre entreprises qui pourraient arriver à l'horizon du printemps 2015 : «En cette période de crise économique particuliè-

rement difficile, où l'emploi fait tant défaut, les efforts de l'ensemble des acteurs locaux doivent porter sur les actions économiques qui visent à donner à chacun sa place dans notre société,» ajoute Eric Legrand. Si les travaux ont physiquement commencé dans la zone industrielle de Saint-Sulpice, le vrai chantier est de remplir ce futur local et trouver des

artisans pour louer ces cellules à prix modérés : «A ce jour, les cellules sont disponibles même si nous avons déjà quelques contacts. J'espère vivement que ces installations rencontreront le succès qu'elles méritent,» termine le président de la communauté de communes du Pays hamois.

■ Arnaud Brasseur

organise des après-midi... septembre, tous les 2e et 4e vendredis du mois. L'adhésion est fixée à 10 euros et le rendez-vous est fixé de 14h à 18h au centre social.

PERMANENCES DU CONCILIATEUR DE JUSTICE

Les prochaines permanences du conciliateur de justice aura lieu à l'hôtel-de-ville de Ham les mardis 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre de 14h30 à 17h30.

PERMANENCES DES ADJOINTS

Les permanences des adjoints au maire de Ham sont les suivantes :

- Lundi de 14 h 30 à 15 h 30 en mairie et le 1er vendredi du mois de 9 h à 10 h à l'espace Emile-Luciani : Catherine Goubet (Solidarités)
- Mardi (le 1er du mois) de 17 h à 18 h en mairie et le 3e mardi du mois de 17 h à 18 h à l'espace Emile-Luciani : Antoine Bruchet (Réussite éducative).
- Mercredi de 9 h 30 à 11 h en mairie : Laurence Mopty (Budget, Urbanisme).
- Mercredi de 18 h à 19 h en mairie (1er du mois) ou à l'espace Emile-Luciani (le 3e du mois) : Yann Acaire.
- Mercredi à partir de 18 h en mairie ou à l'espace Emile-Luciani (1er mercredi du mois) : Grégory Labille, maire.
- Jeudi de 14 h 30 à 15 h 30 (3e jeudi du mois) en mairie ou à l'espace Emile Luciani (1er jeudi du mois) : Luc Molet (Cadre de vie).
- Vendredi de 14 h 30 à 15 h 30 en mairie et le 1er vendredi du moi à l'Espace Emile-Luciani : Julie Codron (Culture).
- Vendredi de 16 h à 17 h en mairie (1er vendredi du mois) ou à l'espace Emile Luciani (3e vendredi du mois) : Bertrand Vermander (Economie).

CIRCULATION MODIFIÉE AUTOUR DES ÉCOLES

La circulation des véhicules de toute nature sera interdite, rue des Cordeliers, impasse des Cordeliers et rue Jules Verne, aux horaires d'entrée et de sortie des écoles. Les arrêtés municipaux des 17 juillet 1991 et 9 septembre 2003 sont ainsi abrogés.